

IRAK

Exécutions imminentes Crainces de condamnation à mort

Barzan Ibrahim al Tikriti (h) exécuté
Awad Hamad al Bandar al Sadun (h) exécuté
Taha Yassin Ramadhan (h)

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 14/003/2007

Action complémentaire sur l'AU 02/07 (MDE 14/001/2007, 4 janvier 2007)

ÉFAI

15 janvier 2007

Barzan Ibrahim al Tikriti et Awad Hamad al Bandar al Sadun ont été exécutés par pendaison à l'aube du 15 janvier. Ils avaient été condamnés à la peine capitale le 5 novembre 2006 au terme d'une procédure inéquitable devant le tribunal pénal suprême d'Irak, pour leur responsabilité dans la mort de 148 personnes tuées à Al Dujail, un village au nord de Bagdad, où l'ancien président Saddam Hussein avait été victime d'une tentative d'assassinat en 1982.

Barzan Ibrahim al Tikriti était le demi-frère de Saddam Hussein. Il était à la tête d'*Al Mukhabarat al Amma* (Service des renseignements généraux) de 1979 à 1983. Awad Hamad al Bandar al Sadun était président du tribunal révolutionnaire. Saddam Hussein a été exécuté par pendaison le 30 décembre 2006.

Amnesty International ne dispose pas de nouvelles informations au sujet de l'ancien vice-président, Taha Yassin Ramadhan, qui a été condamné à la réclusion à perpétuité. Le 26 décembre 2006, la cour d'appel du tribunal pénal suprême d'Irak a renvoyé son dossier au tribunal en exigeant une peine plus sévère, et il y a lieu de craindre qu'il ne soit exécuté.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International s'était félicitée de voir Saddam Hussein amené à répondre des violations des droits humains perpétrées sous son régime, mais il aurait dû bénéficier d'une procédure équitable excluant le recours à la peine capitale. Au lieu de cela, son procès, ouvert en octobre 2005 à Bagdad, a été entaché d'iniquité. Marqué par les ingérences du pouvoir politique et le mépris de certaines normes internationales d'équité, il a fait l'objet de multiples critiques. Le tribunal n'a pas pris les mesures qui s'imposaient pour protéger les témoins et les avocats de la défense, dont trois ont été assassinés au cours du procès. Amnesty International s'est plusieurs fois déclarée préoccupée par les procès se tenant devant le tribunal pénal suprême d'Irak, en particulier celui de Saddam Hussein.

Depuis le rétablissement de la peine capitale en Irak en août 2004, de très nombreuses personnes ont été condamnées à ce châtime et le nombre d'exécutions a rapidement augmenté. Pour la seule année 2006, au moins 65 ont eu lieu, bien souvent à l'issue de procédures qui n'avaient peut-être pas respecté les règles d'équité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites que vous déplorez l'exécution de Barzan Ibrahim al Tikriti et Awad Hamad al Bandar al Sadun ;

- déclarez-vous préoccupé par le fait que le procès de Barzan Ibrahim al Tikriti, Taha Yassin Ramadhan et Awad Hamad al Bandar al Sadun devant le tribunal pénal suprême d'Irak n'ait pas été conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites part de votre préoccupation à l'idée que la cour d'appel ait rejeté la peine de réclusion à perpétuité prononcée contre Taha Yassin Ramadhan, et apparemment réclamé sa condamnation à mort ;
- dites reconnaître que les États ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées de crimes graves, mais soulignez qu'ils doivent le faire dans le respect du principe d'équité et sans recours à la peine capitale ;
- demandez aux autorités de commuer toutes les condamnations à mort et de prendre des mesures en vue d'abolir la peine capitale en droit et en pratique.

APPELS À : Les adresses électroniques et numéros de fax des représentants des autorités irakiennes ne sont pas disponibles. Nous vous invitons à adresser vos appels à l'ambassade d'Irak ou aux représentants diplomatiques de cet État dans votre pays, en demandant qu'ils soient transmis aux personnes suivantes :

Président de la République

Jalal Talabani

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Président,

Premier ministre

Nuri Kamil al-Maliki

Courriers électroniques :

iraqigov@yahoo.com

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice

Hashim al-Shibli

Courriers électroniques :

minister@iraqi-justice.org / head-minister@iraqi-justice.org / deputy@iraqi-justice.org

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères

Hoshyar Zebari

Courriers électroniques :

press@iraqmofa.net

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES

Veillez demander à l'ambassade ou aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays de faire parvenir une copie de vos appels à la ministre des Droits de l'Homme, Wajdan Mikhail.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 FÉVRIER 2007. APRÈS,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.